**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

**Le canton de Vaud consacrera CHF 715'000 à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2005/2006 au travers d'aides ponctuelles et de trois contrats de confiance.**

29 projets de création théâtrale indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été déposés pour la saison 2005/2006. Dans sa séance du 9 mars 2005, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise du théâtre portant sur sept créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre CHF 55'000 et CHF 80'000, permettront aux compagnies retenues de réaliser leur créations dans de bonnes conditions. La Commission a privilégié les projets démontrant une démarche de création novatrice et une prise de risques dans la réalisation, voire l'écriture, de spectacles abordant des thèmes d'actualité.

Le choix s'est porté sur des metteurs en scène ayant une longue expérience et des réalisations marquantes à leur actif ; c'est le cas de Gianni Schneider, Jean-Gabriel Chobaz et Jacques Gardel. Par ailleurs, la Commission a voulu marquer son intérêt pour des créations émanant de professionnels confirmés proposant des textes inédits ; il s'agit de Walter Manfrè, Benjamin Knobil et Véronique Reymond. Enfin, sensible au travail réalisé au " Moulin Neuf " à Aigle et à la qualité des pièces déjà montées, elle a choisi de soutenir la future création du metteur en scène Yves Burnier.

Le Conseil d'Etat a en outre approuvé le choix du nouveau bénéficiaire d'un des trois contrats de confiance. Pour les années 2005 à 2007, le contrat a été octroyé à la " Compagnie Marin ", déjà bénéficière d'un contrat de confiance en 2001, 2002 et 2003. La direction et les mises en scène sont assurées par François Marin qui a monté plus de quinze spectacles depuis 1994, dont " Le collier d'Hélène ", " Jours Rouges " et dernièrement le remarqué " Le bonheur du vent ". En réitérant sa confiance à cet artiste, la Commission est persuadée qu'il en tirera profit pour développer sa démarche théâtrale rigoureuse et prometteuse. Le contrat de confiance permettra un

développement " en douceur " de sa compagnie, administrée par Michel Sauser, en lui assurant une meilleure assise,une certaine sécurité et une plus grande liberté de travail.

Liste des subventions accordées pour la saison 2005-2006 (voir le communiqué de presse en annexe)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mars 2005

Mme Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre, Cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 021 316 07 40 M. Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, tél. 021 316 07 44

Théâtre ind